

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA RENTRÉE

La Chambre est donc rentrée. Pendant les dernières vacances, elle a pu se convaincre que les sentiments du pays sont d'accord avec elle, et que la besogne républicaine et anticléricale qu'elle fait lui a assuré l'assentiment et l'appui de la majorité.

Les interpellations en suspens sont nombreuses. La dernière session en a légué une trentaine à la session qui va s'ouvrir. Parmi celles-ci beaucoup ont perdu de leur actualité sinon de l'intérêt.

Les événements qui se sont produits pendant les vacances ont motivé plusieurs interpellations, parmi lesquelles il faut noter celles de MM. Pugliesi-Conti et Grousseau, sur l'enlèvement des chrétiens des prétories; de M. Archéaon, sur le traité franco-anglais; de M. Grosjean, sur l'attitude des fonctionnaires; de M. Lasies, sur la répartition des fonds aux Sociétés de secours mutuels; de M. Thierry, sur la situation de la marine marchande et des grèves de Marseille; de M. de Boissieu, sur les incidents sanglants qui ont marqué la foire de St-Paterne-en-Meslay; de M. Syveton, sur la politique générale du cabinet; du citoyen Sembat, sur la protestation du pape contre le voyage de M. Loubet à Rome, et de M. Debussy, sur l'admission en franchise des céréales de Tunisie.

D'autre part, le citoyen Rouanet entend poser une question au garde des sceaux sur le jugement qui a frappé le citoyen Robillard, pour avoir saisi la bride du cheval d'un officier.

Il y a également la question de MM. Faillot et Engerand sur les mesures arbitraires prises à l'égard des abonnés par l'administration des téléphones et celle de M. Berry, sur l'affectation du D<sup>r</sup> Chayla au voyage du ministre de la marine en Algérie.

M. Combes demandera de discuter vendredi, l'interpellation de M. Syveton sur la politique générale du cabinet. Dimanche et lundi étant jours fériés, la Chambre se séparera jusqu'au mardi 24 mai pour commencer effectivement ses travaux.

Au cours de la séance du 31 mars, M. Guyot-Dessaignes, président de la Commission de l'armée, est intervenu pour réclamer l'inscription de la discussion de la loi de deux ans à l'ordre du jour. Le gouvernement appuiera cette motion qui sera adoptée. Le rapport de M. Bertheaux sur le projet voté par le Sénat a été distribué. Il modifie sur certains points le texte voté par l'assemblée du Luxembourg. Pour hâter la réalisation de la réforme militaire, M. Sembat insistera pour l'adoption intégrale du projet sénatorial.

Quelle que soit la décision prise, le débat sera assez long, trois contre-projets ont été déposés, ainsi que de nombreux amendements. Aussi le président de la Commission du travail, M. Dubief, a-t-il engagé des pourparlers avec M. Brisson et le gouvernement pour obtenir que des séances soient réservées chaque semaine à l'examen des lois ouvrières, et tout d'abord des rapports de M. Barthou sur les syndicats professionnels; de M. Mas, sur les ouvriers étrangers et de M. Mirman sur les modifications à apporter à la loi sur les accidents du travail.

Une motion sera soumise à la Chambre tendant à remplacer les séances du mercredi et du samedi par des séances du matin consacrées à la discussion des lois ouvrières.

Les séances du vendredi seraient réservées aux interpellations.

R. P.

### MOTS DE LA FIN

Les impertinents.  
Dans un restaurant, un dîneur appelle le garçon.  
— Voyons !... Je vous ai demandé une tranche de bœuf très tendre, et celle que vous m'avez servie ne l'est pas !...  
— Pas assez tendre !... Vous voudriez peut-être qu'elle vous appelle : « mon chéri » !...

## LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

### Brigands chinois

Plusieurs journaux publient la dépêche suivante de Liao-Yang, via Pétersbourg, 13 mai :

« Une bande de 800 brigands chinois est descendue hier des hauteurs et a attaqué 100 gardes russes de la frontière, près de la gare de Yang-Tang, entre Liao-Yang et Moukden. Un vif combat s'est engagé ; puis des renforts d'infanterie russe étant arrivés, les kounghouoses ont été mis en déroute. Ils ont eu 70 tués ou blessés, et 16 ont été faits prisonniers. Du côté russe il n'y a pas eu de perte. On assure qu'on a trouvé parmi les cadavres des brigands plusieurs Japonais déguisés. On s'attend à un nouveau combat. »

### A Port-Arthur

Télégramme de l'amiral Alexeïeff à l'empereur, du 14 mai :

« Je rapporte respectueusement à Votre Majesté les informations reçues du contre-amiral Mitheft sur l'état des affaires à Port-Arthur du 6 au 12 mai. Ces renseignements furent apportés par un courrier express de la station de Daschitchac, la veille de la seconde interruption des moyens de communication par l'ennemi. L'escadre ennemie apparut devant Port-Arthur le 5 mai ; elle était composée de cuirassés, de croiseurs et de torpilleurs ; elle continue à bloquer le port sans entreprendre contre lui d'opérations actives.

« Les travaux de réparation des cuirassés *Cesarevitch* et *Revoisan* s'effectuent avec la même énergie que de prime abord et avec grand succès. En poursuivant les travaux d'exploration de la rade, on a trouvé, émergeant de la mer, à l'endroit où le croiseur *Pobieda* reçut une avarie causée par une mine, une autre mine de la défense ennemie éclatée sous l'action du vent, soufflant en ouragan. »

## INFORMATIONS

### Elections sénatoriales du 15 mai

BELFORT  
Inscrits : 179. — Votants : 179  
MM. Philippe Berger, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rép. ministériel,.... 96 Elu.  
A. Viellard anc. dép. lib. 82  
Bulletin nul..... 1

Il s'agissait de remplacer le général Japy, sénateur républicain antiministériel, décédé. Le général Japy, qui avait été nommé à une élection partielle du 2 août 1891, fut réélu au renouvellement triennal de 1900 Au 1<sup>er</sup> tour les voix s'étaient ainsi réparties : général Japy, 82 voix ; Schneider, maire de Belfort, radical, aujourd'hui député, 59 ; M. Philippe Berger, déjà candidat, 35 voix ; au second tour, le général Japy fut élu par 92 voix contre 74 à M. Schneider.

### ILLE-ET-VILAINE

Inscrits : 1.143. — Votants : 1.142  
MM. Brager de la Villemoy-san, cons. gén., cons. libéral..... 625 Elu.  
Martin-Metairie, cons. gén., rép..... 508

Il s'agissait de remplacer M. Guérin, sénateur républicain, décédé. M. Guérin avait été élu au renouvellement de janvier 1897. Il avait été nommé au premier tour, par 584 voix sur 1.141 votants ; son collègue républicain avait été élu par 577 voix et le troisième sénateur de la liste d'alors fut un conservateur, M. Grivart, qui obtint également 577 voix.

Postérieurement, en 1900, une élection partielle eut lieu par suite de l'adjonction d'un quatrième siège en raison du décès d'un inamovible. A cette époque le candidat conservateur, le général de Saint-Germain, fut

élu par 585 voix contre 546 à M. Maugère, candidat républicain.

### Les élections municipales

Le ministère de l'intérieur communique la statistique suivante sur les élections municipales :

Dans les communes non chefs-lieux de département, d'arrondissement ou de canton.

Nombre de communes, 33.704 ; manque les résultats dans 82.

Gains au profit des ministériels, 2.193 conseillers.

Pertes pour les ministériels, 653 conseillers.

Gains nets au profit des ministériels, 1.540 conseillers.

Résultats complets pour toutes les communes de France et d'Algérie.

Gains au profit des ministériels :

1<sup>o</sup> Chefs-lieux de département et d'arrondissement, 30 conseillers ;

2<sup>o</sup> Chefs-lieux de canton, 145 conseillers ;

3<sup>o</sup> Communes non chefs-lieux, 1.540 conseillers.

Gain total pour les ministériels, 1.715 conseillers.

### Au Palais-Bourbon

La séance de rentrée ne sera consacrée qu'au règlement de l'ordre du jour. Ce règlement sera conforme aux indications que nous avons déjà données, c'est-à-dire qu'on ne siégera pas jeudi et qu'on consacra cette journée à l'élection de la commission du budget de 1905.

Vendredi, on commencera la discussion des interpellations, qui se continuera le vendredi de chaque semaine.

Enfin, à partir du mardi 24, on commencera l'examen de la loi sur le service de deux ans.

On sait déjà que l'intention du cabinet est de demander qu'on donne vendredi la priorité à l'interpellation de M. Syveton sur la politique générale. Le groupe nationaliste doit examiner aujourd'hui le point de savoir si cette interpellation doit être déposée immédiatement ou retardée.

### Le traité franco-espagnol

Il faudra encore plusieurs entrevues entre M. Delcassé et le marquis del Muni avant que toutes les questions en suspens entre la France et l'Espagne soient réglées.

On peut supposer que l'entente entre les deux pays reposera sur les bases suivantes : l'Espagne reconnaîtrait la convention franco-anglaise en échange d'une déclaration qui placerait dans sa sphère d'action le littoral nord de l'empire du Maghzen, de Méhilla à l'embouchure du Sebou, c'est-à-dire qu'il lui serait loisible de développer la zone d'influence de ses présides, mais en aucun cas il ne serait touché à l'intégrité territoriale du Maroc et ce point serait expressément stipulé.

### La question Marocaine

Les négociations entre M. Delcassé et le marquis del Muni se poursuivent dans un sincère sentiment d'entente. Elles portent non seulement sur le Maroc, mais sur toutes les questions où les deux puissances ont les intérêts communs, notamment sur la promptie mise à exécution des chemins de fer transpyrénéens. Plusieurs tracés sont discutés.

### Petites Nouvelles

Le tribunal correctionnel de Nancy a condamné le nommé Dine, inculpé d'espionnage, à 3 ans de prison, 3.000 fr. d'amende, dix ans d'interdiction de séjour et dix ans de privation de ses droits civiques.

— On annonce qu'un attentat aurait été commis dimanche, contre le roi d'Angleterre Edouard VII.

— Lundi s'est ouvert à Nantes le huitième congrès mutualiste.

— L'explorateur Lenfant sera reçu à la Sorbonne le 27 mai, par la Société de Géographie, qui veut donner le plus grand éclat à cette fête.

— M. Desplan a été élu président du groupe radical-socialiste du Conseil municipal de Paris.

— On annonce que le roi de Suède ira prochainement à Rome.

— Le commandant Cuignet a été entendu hier par la Chambre criminelle de la Cour de cassation ; M. Cunéo d'Ornano a été également entendu : il a déclaré que jamais le bordereau n'avait été mis sous ces yeux.

### Revue de la Presse locale

De M. Salamon, dans le *Réformateur* :

Tout compte fait, malgré les défections, malgré les équivoques, malgré le cortège des manœuvres dolosives dont ses adversaires ont usé et abusé, la République vient de triompher une fois de plus — et brillamment — aux élections municipales. L'affaire des congrégations a laissé les masses assez indifférentes. Une étroite solidarité avec elle nous aurait surpris. De ce résultat nous nous réjouissons avec tous les amis de la paix intérieure et extérieure, avec tous les partisans sincères de la République, des réformes politiques et sociales.

### De l'Union Républicaine :

Nous sommes particulièrement heureux du résultat des élections de dimanche dernier. Grâce à l'union de toutes les forces républicaines, grâce à une discipline absolue, une majorité républicaine, radicale, radicale-socialiste et socialiste a triomphé. C'est la récompense de nos efforts et c'est surtout la meilleure des preuves que nous étions en complète communion d'idées avec les électeurs, en préconisant le triomphe d'une majorité comprenant tous les partis de gauche.

De M. l'abbé Viguié, dans la *Défense* :

Que faut-il donc penser de gens qui font dévotement leurs prières matin et soir, qui assistent avec une piété exemplaire aux offices du dimanche, qui commencent aux bonnes fêtes ou remplissent, tout au moins, leur devoir pascal chaque année, qui obéissent scrupuleusement aux moindres prescriptions de l'Eglise, qui sont fiers d'être catholiques, qui affichent leurs croyances et veulent en transmettre l'héritage à leurs enfants, qui comptent, dans leur famille, des religieux, des religieuses, des prêtres, dont ils espèrent recueillir la succession plus ou moins enviable et qui, à chaque élection nouvelle, se rangent du côté des pires ennemis de leur Foi, approuvent leur programme, acclament leur candidature, votent pour eux et leur recrutent des électeurs ?

### Du Quercinois :

Les triomphateurs peuvent donc exulter et gigner la danse du scalp, autour des cervelles béantes. Ils en seront pour leurs pantalonnades, qui, même stupides, se paieront tôt ou tard.

## CHRONIQUE LOCALE

### Caisse nationale d'épargne

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois d'avril

Versements reçus de 878 déposants, dont 158 nouveaux. 215.703 88

Remboursements à 674 déposants, dont 87 pour soldé..... 138.419 24

Excédent des versements..... 77.284 59

### Postes et Télégraphes

AVIS

Le bureau de poste de Soturac sera ouvert au service télégraphique à partir du 25 mai courant.

### Médaille militaire

Dans le tableau de concours pour la médaille militaire, nous relevons les noms de gendarmes de la 17<sup>e</sup> légion bis : Delcros, Bruel, Delon, Lamouroux, Lacout, Labelle, Delfour, Bernard, Marty, gendarmes ; Paly, brigadier ; Nadal, Décas, Veyres, Gardes, Auricombes, Jouany, Bouissy, gendarmes ; Passerieu, Déjean, Laffite, brigadiers ; Arbon, Hébrard, marchaux-des-logis ; Goujoux, adjudant.

### Jugements préparatoires d'absence

Par jugement en date du 26 janvier 1904, le tribunal de première instance de Cahors, a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Rigal (Guillaume) demeurant à St-Pierre-Lafeuille, commune de Maxou, disparu de son domicile depuis environ 15 ans.

Par jugement en date du 23 avril 1904, le tribunal de première instance de Périgueux, a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Huglas (Etienne, dit Jean-Marie), né à Cahors, le 16 avril 1849, ayant habité Badefols-d'Arcs (Dordogne) en 1875, parti à l'île de Lespérite près de l'île du Tigre, province de Buenos-Ayres.

## CAHORS

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Mai 1904

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni dimanche à 2 heures pour procéder à l'installation de la municipalité.

Tous les élus étaient présents.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

M. Costes procède à l'appel nominal et déclare installés les nouveaux élus.

M. Besse, doyen d'âge, prend ensuite place au fauteuil de la présidence et M. Marmiesse, le plus jeune des conseillers, est désigné comme secrétaire.

M. Besse donne lecture des articles de la loi du 5 avril 1884, et invite les conseillers à procéder à l'élection du maire.

### ELECTION DU MAIRE

Inscrits, 27 ; votants, 27 ; majorité absolue, 14.

Ont obtenu :

MM. Costes, 24 voix.

Darquier, 2 —

Delbru, 1 —

M. Costes est proclamé maire de Cahors.

M. Besse cède aussitôt le fauteuil présidentiel à M. Costes qui prononce l'allocation suivante :

Mes chers collègues,

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux nouveaux venus et de vous exprimer mes sentiments de gratitude pour la marque de confiance que vous venez de me donner.

En me mettant à la tête de la municipalité, vous me faites un très grand honneur et vous m'imposez des devoirs très grands.

J'essaierai de me rendre digne de cette confiance par un dévouement absolu aux intérêts de notre chère cité, sachant d'avance que votre bienveillant concours ne me fera jamais défaut.

Je ferai tous mes efforts pour mener à bien les affaires non encore liquidées et toutes celles qui touchent de près notre vaillante population ouvrière, si digne d'intérêt et à laquelle je tiens par toutes les fibres du cœur.

Vous pouvez donc compter sur moi, heureux si je peux arriver encore une fois au terme de mon mandat en méritant votre confiance.

De vifs applaudissements éclatent dans la salle.

### ELECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT

Le Conseil procède à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint.

Votants, 27 ; majorité absolue, 14.

Ont obtenu :

MM. Mazières, 26 voix.

Lacroix, 1 —

M. Mazières, proclamé 1<sup>er</sup> adjoint, prononce l'allocation suivante :

Mes chers collègues,

Je m'associe pleinement aux déclarations de mon ami Costes dont je ne me séparerai jamais.

Je vous remercie des témoignages de confiance que vous venez de me donner et je vous assure de tout mon dévouement et de ma volonté de faire toujours tout mon devoir, rien que mon devoir.

De chaleureux applaudissements saluent l'allocation de M. Mazières.

### ELECTION DU 2<sup>e</sup> ADJOINT

Il est procédé à l'élection du 2<sup>e</sup> adjoint.

Votants, 27 ; majorité absolue, 14.

Ont obtenu :

MM. Parazines, 25 voix.

Gélis, 1 —

Blanc, 1 —

M. Parazines, proclamé 2<sup>e</sup> adjoint, remercie les membres du Conseil de l'honneur

qu'ils lui ont fait et les assure de son dévouement.

L'élection de M. Parazines est accueillie par des applaudissements.

La municipalité est définitivement installée.

La séance est levée, mais le Conseil décide de se réunir hors séance pour entendre la lecture d'un vœu déposé par M. Delpuch, conseiller municipal.

### Vœu Delpuch

Le Conseil municipal de Cahors, hors séance, adresse à M. Combes président du Conseil, et à ses collaborateurs les plus vives félicitations pour le zèle et l'énergie persévérante qu'ils ont déployés dans la réalisation de leur programme de réformes laïques et sociales.

Il assure M. le Ministre de l'Intérieur de son concours le plus actif et il compte sur toute sa vaillance pour hâter le vote définitif de l'application des lois sur les congrégations et le service militaire de 2 ans pour déposer au plus tôt les projets relatifs à l'impôt progressif sur le revenu, à la dénonciation du Concordat et aux retraites ouvrières.

Ont signé : MM. Costes, Mazières, Parazines, Delpuch, Lacroix, Vinel, Delbru, Gélis, Darquier, Relliguier, Vincens, Combelles, Carlin, Philippon, Besse, Rouffil, Tassart, Marmiesse, Périé, Dézes, Teyssonières, Combarieu, Durran.

M. d'Armagnac se lève pour donner lecture d'une protestation contre le ministère Combes.

Les critiques qu'il fait entendre soulèvent les protestations de la majorité du Conseil et notamment de MM. Costes et Delbru.

Le public nombreux qui assiste à la séance hue et siffle M. d'Armagnac qui ne peut achever la lecture de son factum contre le gouvernement.

Quand le silence est rétabli, M. Marmiesse, au nom de la minorité socialiste du Conseil donne lecture de deux vœux qu'il fait précéder de la déclaration suivante :

Je vous remercie M. le maire des honnêtes paroles que vous venez de prononcer. Oui, vous pouvez compter sur notre concours le plus dévoué ; d'ailleurs nous sommes-nous pas tous ici pour travailler au mieux des intérêts de nos concitoyens et en particulier de la classe ouvrière, de celle qui travaille.

Nous ne sommes pas entrés ici, croyez le bien, avec la pensée de faire de l'obstruction systématique, mais bien pour prendre part à vos travaux, partager vos peines et assumer, nous aussi, notre part de responsabilité.

Quoique élus sur une liste commune, nous n'étés pas plus liés avec vous que nous ne le sommes avec vous, c'est dire, Messieurs, que nous arrivons ici chacun avec nos idées et conceptions particulières et que souvent, il pourra se trouver que nous ne soyons pas d'accord sur un grand nombre de questions politiques, économiques et religieuses.

Nous avons été élus sur un programme. Durant les 4 ans qui vont s'écouler, nous tâcherons de réaliser les réformes qui il contient ; avec votre concours, nous sommes certains que vous ne refuserez pas de nous suivre ; pour ce qui est de nos conceptions, nous essayerons de les faire prévaloir dans de loyales et courtoises discussions.

Voilà ce que nous avons tenu à dire à cette première séance et en réponse aux souhaits de bienvenue de notre aimable maire.

M. Marmiesse donne ensuite lecture des vœux suivants :

Le Conseil, considérant qu'il est du devoir de toute société d'assurer l'existence à tous ses membres, émet le vœu : 1<sup>o</sup> que les pouvoirs publics organisent sans retard un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs contre les risques de maladies, de chômage, d'accident et d'invalidité. 2<sup>o</sup> que les Chambres fassent aboutir dans le plus bref délai possible, le projet des retraites ouvrières ;

Le Conseil, considérant en outre que le système actuel d'impôts est injuste puisqu'il pèse sur la plus grande part sur la classe pauvre qui est celle des travailleurs des villes et des campagnes, émet aussi le vœu qu'il soit établi pour 1904 un impôt global et progressif sur le revenu supérieur à 3.000 francs.

Ont signé ces vœux : MM. Dézes, Marmiesse, Costes, Mazières, Parazines, Delpuch, Lacroix, Vinel, Delbru, Gélis, Darquier, Relliguier, Vincens, Combelles, Carlin, Philippon, Besse, Rouffil, Tassart, Périé, Teyssonières, Combarieu, Durran.

N'ont pas signé : MM. Ausset, Cayla, d'Armagnac, Dulac.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

**CORRESPONDANCE**

Nous recevons la lettre suivante :  
Cahors, le 17 mai, 1904.  
Monsieur le Directeur du Journal du Lot, Cahors.  
C'est par la *Dépêche* d'aujourd'hui que je prends réellement connaissance du vœu présenté dimanche à la suite de la séance du conseil par M. Marniesse l'un des membres.  
Si je me suis abstenue, c'est bien par surprise.  
Je voulais bien, en effet, m'abstenir sur le vœu politique présenté par M. Delpech, mais non sur celui présenté par M. Marniesse, auquel je déclare m'associer.  
Je compte sur votre obligeance pour insérer ma lettre qui sera la rectification de ce malentendu.  
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments respectueux,  
A. DULAC,  
Conseiller municipal.

**Conseil municipal**

Le Conseil municipal se réunira le vendredi 20 mai 1904 à 8 heures précises du soir.

**Ordre du jour :**

- Nomination des Commissions.
- Dépenses imprévues. — Compte rendu.
- Demande de l'Alliance Française.
- Hygiène publique. — Règlement sanitaire.
- Réclamation de divers habitants de Larroque des Arcs.
- Demandes de bourses à l'école des Arts et Métiers. — Avis.
- Pension d'aliéné à Leyme. — Arrêté préfectoral.
- Affaire Carayon. — Mémoire.
- Taxe militaire. — Liste des indigents.
- Création d'une boîte aux lettres à la gare de Cabessut.
- Collège de filles. — Demande de M. Gallier.
- Soutiens de famille.
- Droits de places. — Renouvellement.
- Hospice. — Nomination de 2 délégués.
- Bureau de Bienfaisance. — Nomination de 2 délégués.
- Dépôt du compte administratif du Maire.
- Dépôt du compte de gestion.
- Dépôt du budget supplémentaire.
- Affaires diverses.

**Banquet du personnel de l'imprimerie A. Coueslant**

Samedi soir, dans la grande salle de l'hôtel de l'Europe, les 50 typos de l'imprimerie du *Journal du Lot* étaient réunis en un banquet fraternel qui, tous les ans a lieu à cette même époque, à l'occasion de la St-Jean Porte Latine, patron des typos.  
Cette année, quelques amis de la Maison et la contre-maître représentant le personnel féminin de l'imprimerie, avaient accepté l'invitation, qui leur avait été adressée, d'assister à cette agape qui conserva jusqu'à la fin son caractère de réunion de camarades et d'amis fêtant un anniversaire, et la prospérité d'une maison qui leur est chère à plus d'un titre.  
Un menu délicatement composé fut très goûté des convives, parmi lesquels la plus franche gaieté ne cessa d'exister.  
Au dessert, d'excellents discours furent prononcés. Notamment par le directeur, M. Coueslant qui remercia le personnel du dévouement dont il lui avait donné tant de preuves, et l'assura de sa reconnaissance et de sa sympathie : Ces discours et les vœux les plus sincères ont été faits pour la prospérité de l'imprimerie du *Journal du Lot*, furent très applaudis.  
Puis la soirée se continua dans les salons du café de Bordeaux où plusieurs camarades récréèrent les convives par des chansons et monologues.  
Ce n'est qu'à minuit que l'on se sépara, chacun enchanté de la charmante soirée, et en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.  
L. B.

**Nos Compatriotes**

Du Journal :  
**AU CONSERVATOIRE**  
Concours d'admission au prix de Rome  
Les six candidats admis au concours définitif.

Le Conseil supérieur de musique, composé de M. Théodore Dubois, directeur ; de MM. Roujon, Massenet, Saint-Saëns, Lenepveu, Foré, faisant fonction de jury, s'est réuni, au Conservatoire, pour juger les « fugues et chœurs » des quinze candidats au concours pour le prix de Rome.  
Ont été admis à prendre part au concours définitif, les six candidats dont les noms suivent : MM. Gallois, Gaubert, Pech, élèves de Lenepveu ; Saurat, élève de Foré ; M<sup>lle</sup> Fleury, élève de Widor, et M. Pierné, élève de Lenepveu.  
Une pleine semaine est laissée aux candidats pour se reposer. Entrée en

loger pour le concours définitif : prix de Rome, premier grand-prix, second grand-prix, mentions honorables, le samedi 21 mai, à dix heures du matin. Sortie : lundi 20 juin, à dix heures du matin. Jugement préparatoire (au Conservatoire), vendredi 1<sup>er</sup> juillet, à midi.  
Jugement définitif (à l'Institut), samedi 2 juillet, à midi.

Nous faisons des vœux pour que le succès définitif affirme le talent déjà considérable de notre jeune et éminent compatriote **Philippe Gaubert**.

**Mort subite**

Nous apprenons la mort de M. Pierre Caviolle, décédé subitement dans la nuit de samedi à Cahors.  
Le défunt appartenait à une famille dont nous ne partageons pas les opinions politiques. Lui-même était en contradiction avec nous. Mais Pierre Caviolle, était fidèle à ses amis et savait conserver des amis sûrs.  
A cet homme jeune encore, qui disparaît si prématurément, nous adressons au nom de ses amis nos regrets, à sa famille, bien connue à Cahors et dans le Lot, l'hommage ému de nos condoléances.

**Ecole primaire**

Nous apprenons avec plaisir, que par arrêté du ministre de l'Instruction Publique, un poste d'adjoint vient d'être créé à l'école primaire de garçons de la rue du Lycée.

**Collège de jeunes filles**

La tombola organisée par les élèves du Collège de jeunes filles en faveur du bureau de bienfaisance, a eu lieu dimanche à 2 heures dans une des salles du Collège.  
La liste des numéros gagnants est affichée sur la porte du Collège. On peut réclamer les lots tous les jours de 2 à 4 heures.

**Enseignement primaire**

Par arrêté préfectoral en date du 14 mai, M. Lafage instituteur adjoint à Duravel, est délégué dans les fonctions d'instituteur adjoint à l'école primaire supérieure de Luzech jusqu'à la fin de l'année scolaire 1903-1904.

Mlle Labrande, institutrice adjointe à l'école de Gourdon est nommée en la même qualité à l'école de filles de Luzech.

**Conférence de la Mairie**

La prochaine conférence aura lieu demain mercredi à 8 heures 1/2.  
Elle sera faite par M. Mazure, qui traitera de l'Accord Franco-Anglais.

**Conseil de Préfecture**

Le Conseil de Préfecture se réunira mercredi 18 mai à 2 heures, pour statuer sur des propositions relatives aux élections du 1<sup>er</sup> mai.  
MM. Galoux et Laborde contre les élections de Puy-l'Evêque (section de Martignac et Cazes).  
MM. Brunet, Vialoles contre les élections de Caillac.  
MM. Jouffreau, Delsuc contre les élections de St-Caprais.  
M. Bergougnoux contre les élections de Gramat (section de Prangères).  
M. Malaret contre les élections de St-Laurent.  
MM. Bertal et Sahout contre les élections de Prayssac (section du Théron).

**Syndicat agricole du Lot**

Séance du 14 mai 1904.  
Présidence de M. DELBREIL, vice-président.  
Samedi, 14 mai 1904, a eu lieu dans une des salles de la mairie, la réunion des membres du Syndicat Agricole du Lot.  
Cette réunion, provoquée par M. le Président, avait pour but d'exposer un projet de création d'une Caisse mutuelle de retraites entre les membres du Syndicat.  
M. Delbreil, vice-président, prend la parole pour annoncer aux membres présents le malheur qui vient de frapper la sympathique président du Syndicat. Il propose d'envoyer à M. le Dr Roy un télégramme de condoléances.  
Cette proposition est immédiatement adoptée à l'unanimité, M. le Dr Aymard explique ensuite très succinctement l'idée de M. le Dr Roy.  
D'accord avec le bureau et un certain nombre de membres, M. Pagès propose de lever la séance en signe de deuil.  
Cette proposition est adoptée par acclamation.  
Néanmoins, comme le demande M. le Dr Roy, dans une lettre adressée à M. le Dr Aymard, dans le but d'activer autant que possible, l'étude de cette intéressante question, M. le Président propose la nomination d'une Commission.  
Cette Commission composée de dix membres : MM. Roy, Delbreil, Aymard, Brugaliers, Pagès, l'abbé Magne, de Fontenilles, Dalet, Laporte, Rible est nommée sans discussion.  
La séance est levée.

**Tribunal Correctionnel**

**Audience du 16 mai 1904**

Le sieur Nermord, Louis, âgé de 54 ans, demeurant à Cregols et sa femme, Eugénie Cavané, inculpés de délit de pêche, sont condamnés chacun à 15 fr. d'amende.  
Pour le même délit, le sieur Bastide Louis, âgé de 58 ans et son fils Bastide Damien, âgé de 25 ans, demeurant à Tour de Faure, sont condamnés à 15 fr. d'amende chacun.

Le sieur Bessières Jean-Pierre, âgé de 55 ans, demeurant à Luzech et Lacroix Paul, âgé de 61 ans, domicilié à Castelranck inculpés du même délit que les précédents sont condamnés le premier à 25 fr. d'amende et le second à 10 fr.

Le sieur Vidailiac Antoine, âgé de 37 ans, cultivateur à Cremps inculpé de chasse sans permis en temps prohibé est condamné à 50 fr. d'amende.

Les nommés Vayssié, Marie Célestine, âgée de 42 ans religieuse des Filles de Jésus (Communauté de Vaylats) institutrice libre à Serignac et Pécourt Marie, âgée de 55 ans, religieuse, sont inculpés d'infractions aux lois sur les congrégations. Le jugement sera rendu à une audience ultérieure.

Les nommés Violle Marguerite, âgée de 62 ans, ancienne religieuse à St-Hilaire (Lalbenque) Souihol Christine, âgée de 63 ans, et Bos Jean, âgé de 60 ans curé à St-Hilaire sont inculpés d'infraction aux lois sur les congrégations et complicité. Le jugement sera rendu à une prochaine audience.

Les nommés Grance Marie, âgée de 33 ans et Bet, Marie, âgée de 60 ans, institutrices libres à Caillac et Bouloumié Pierre, propriétaire à Caillac, sont inculpés d'infractions à la loi sur les congrégations et complicité.  
L'affaire est renvoyée pour supplément d'enquête.

**Tribunal Civil**

Le tribunal vient de rendre son jugement dans l'affaire de révision de listes électorales intentée par M. de Montmaur au maire de la commune de St-Laurent.

Le tribunal considérant que c'est à tort que le juge de paix du canton de Montcuq s'est déclaré compétent, la juridiction administrative devant seule être saisie de l'affaire, casse le jugement du juge de paix et renvoie les parties devant les tribunaux compétents.

**Foire du 14 mai 1904**

La foire du 14 mai a été peu importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :  
Bœufs gras, de 31 à 33 fr. les 50 kil. attelages, de 500 à 900 fr. la paire.  
Porcelets, de 25 à 35 fr. la pièce.  
Moutons gras, 0,80 le kilo ; agneaux 0,85 le kilo ; brebis pour l'élevage de 18 à 38 fr. la pièce.  
Halle. Blé en vente 120 hecto, vendus 80, prix moyen 15 fr. 50 l'hecto.  
Maïs, en vente 100 hecto, vendus 60, prix moyen 10 fr. 75 l'hecto.  
Pommes de terre 2,25 les 80 litres.  
Volailles grasses 0,80 le demi kilo.  
Poulets, 0,90 le demi kilo : lapins privés 0,40 le demi kilo.  
Œufs, 0,60 la douzaine.  
Oisons, de 4 fr. à 4 fr. 50 la paire : jeunes canards de 1,25 à 2,50 la paire.  
Il n'y a pas eu de vol ni d'accident.

**Club Alpin Français**

CONFÉRENCE DE M. J. FOURGOUX  
Dans le vaste et luxueux salon des Fêtes du Grand-Hôtel de Toulouse, M. J. Fourgoux, avocat, membre de la Société des Etudes du Lot, a donné, cette semaine devant un public aussi élégant que nombreux et choisi, une brillante conférence, sous les auspices du Club Alpin Français, section des Pyrénées centrales.  
C'est à une charmante excursion dans le Haut Quercy que le brillant conférencier nous a conduits. Avec un langage élégant et simple, d'une voix claire et sonore, et avec beaucoup d'aisance et de tact, M. Fourgoux nous a d'abord présenté, en les opposant l'une à l'autre, les deux merveilleux où il allait nous conduire : Rocamadour et Padirac. L'une riche de lumière, vivante et élanée vers le ciel, l'autre, enfouie sous terre, toute de nuit et de sépulcrale solitude.  
Puis, après nous avoir conté une comédie de cochers, tantôt se disputant les touristes lorsque ceux-ci sont peu nombreux, tantôt trébuchant sur leurs sièges, en s'arasant la joie de se laisser assaillir lorsque le nombre des véhicules est insuffisant pour transporter tous les excursionnistes, M. Fourgoux nous conduit à Rocamadour par le Causse et l'Hospitaire. Nous jouissons avec lui du véritable saisissement qu'éprouve le voyageur lorsque, de ce dernier hameau, Rocamadour apparaît subitement dans le plus fantastique des décors. Enfin, nous voici aux portes du village, devant ce rocher où, sanctuaires et habitations, s'accrochent désespérément en laissant croire qu'ils vont s'abîmer dans le vide, tant ils semblent manquer d'une base solide. Nous parcourons l'unique rue du village, en nous arrêtant devant d'antiques maisons et curieuses façades ; nous croisons quelques types du pays, et une procession qui se déroule en longue théorie ; puis nous passons de l'autre côté du vallon pour voir d'en face le paysage. Revenant au village, nous montons le grand esca-

lier qui conduit, lentement et si majestueusement aux sautoires, en déroulant tout le panorama de la vallée. M. Fourgoux nous lit ici une page ou un écrivain de talent, M. G. Vuillier, évoque les impressions que des pèlerins à genoux éveillent en lui, « sous la sombre poésie des choses du soir ». Page admirable par ses pensées élevées, brillamment écrites qui nous montrent, sous un ciel d'apocalypse, au pied d'une basilique légendaire, l'humanité essayant d'échapper aux ténébrs qui l'enveloppent, pour monter en son espoir vers les régions sereines de l'infini. La lecture était illustrée d'un fort beau dessin dû à un artiste toulousain et représentant l'escalier au clair de lune.

Par ce grand escalier nous sommes montés aux églises que M. Fourgoux nous a fait visiter en détail, nous montrant, en érudit archéologue, les points les plus curieux, et nous contant à tout propos les charmants souvenirs historiques. Nous sommes sortis des églises pour monter au château, et ceux que le vide n'effrayait point, ont pu contempler d'en haut un paysage aux mille couleurs chatoyantes, et des constructions qui, pour vous atteindre, semblent grimper en pyramide, les unes au-dessus des autres.

Après Rocamadour, Parirac, distant d'une quinzaine de kilomètres. Comme le temps presse, nous ne nous arrêtons pas à Alvinçac C'est pourtant, nous a-t-on dit, une charmante station thermale, mais qui n'a qu'un tort pour les Français... celui de n'être pas en Bohême.  
« S'il faut autre chose à mes compatriotes, a dit M. Fourgoux, je leur signalerai bien la bonne cuisine des hôtels de l'endroit, mais il y a mieux : c'est Padirac dans les environs. — Pardon de placer ceci au-dessus de cela. » Et le conférencier nous sentait si avides de connaître ce site merveilleux, que, sans un plus long préambule, il ne nous a offert de la cuisine que... l'odeur. Nous l'excusons, après les merveilles que nous avons vues, d'autant qu'il y a dans le gouffre lui-même, en pleine attraction, un restaurant où M. Fougoux nous a montré des têtes... royales.

Après du puits que l'on ne contempler qu'avec effroi, il nous a aussi conté une amusante légende qui met aux prises en un dialogue très vif, St-Pierre et Satan se disputant les Caussetiers, enjeu d'un pari.

Et M. Fourgoux nous montre ainsi, comment fut créé le gouffre de Padirac, et nous explique pourquoi il n'y a plus dans le Causse que de braves gens. Puis, après nous avoir plaisamment rappelé qu'avant 1889, nul n'avait osé se risquer dans l'abîme, il nous fait, en quelques mots l'histoire de l'exploration de la rivière et de son aménagement, avant de nous conduire au fond du vaste entonnoir. Sensation bizarre lorsqu'on y est ! On se croit déjà dans le monde du merveilleux, isolé du reste du monde. On l'est bien plus dans les vastes souterrains, sous ces voûtes élevées où coule une calme rivière. Ce sont de scintillant palais, où, dans un silence que trouble à peine la chute de quelques gouttes d'eau, on se laisse facilement aller, avec le conférencier, à quelque gracieuse ou mélancolique rêverie. M. Fourgoux nous y a servi de guide et il a illustré sa description de fort beaux clichés qu'il devait à l'obligeance de M. Viré. Nous avons été heureux de connaître ces derniers à Toulouse, où de si beaux sites ont été une révélation pour bien des gens qui auront maintenant envie d'aller les visiter.

M. Fourgoux a su rappeler en terminant, — et on ne l'oubliera pas, — que si Padirac et Rocamadour étaient les premières merveilles du Lot, elles ne sont point les seules. Il a dit combien ce département était bien doté comme sites rians et richesses archéologiques : vallées du Lot et de la Dordogne, cités moyennageuses, castels en ruines aux antiques légendes, vieux manoirs brillamment restaurés, où vous recevoient aimablement des châtelaines aux cheveux d'or. « C'est, a-t-il dit, une de ces régions de France où l'on ne va pas une première fois sans avoir envie d'y revenir une seconde, pour l'aimer et la connaître davantage ».

Par la façon si aimable et toute pleine d'intérêt avec laquelle il nous a fait connaître son pays, M. Fourgoux accomplit une tâche utile, dont ses concitoyens doivent lui être reconnaissants. Il fait ainsi connaître aux Français et aux Méridionaux les merveilles de leur propre pays, qu'ils sont souvent disposés à ignorer, pour aller courir à l'étranger.

La parole de M. Fourgoux a été si persuasive, que le Club Alpin, auquel doit s'adoindre la Société photographique de Toulouse, organise pour le dimanche et le lundi de la Pentecôte, une excursion à Cahors et dans la vallée du Lot.

Tels sont les premiers résultats de la brillante conférence de M. Fourgoux, auquel nous adressons, avec nos plus vives félicitations, le témoignage de notre reconnaissance.

**Fête de la Pentecôte**

22 MAI 1904  
**Extension de la durée de validité**  
Aller et Retour.  
A l'occasion de la Fête de la Pentecôte 1904, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du vendredi 20 au mercredi 25 mai inclus, seront valables pour le retour jusqu'à dernier train du jeudi 26 mai.  
Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 26 mai.

**Bulletin météorologique**

DATES	maxima	minima	pression atmosph.	réelle	au niv. d. la mer	Temps
15 Dim.	+ 28	+ 12	765			Beau
16 Lundi	+ 28,5	+ 11,5	769,5			Beau
17 Mardi	+ 29,5	+ 12	771			Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus du niveau de la mer.  
**Temps probable : Beau.**  
D<sup>r</sup> HERBEAU

**ELECTIONS DES MUNICIPALITES**

**ARRONDISSEMENT DE CAHORS**

- Duravel. — Trier, maire, Calassou Pierre, adjoint.
- Sauz. — Galoux maire, Bouyssou adjoint.
- Le Montat. — Fournié maire, Lézere de Lamaurin, adjoint.
- Cézac. — Mostalac B. maire, Craysac adjoint.
- Aujols. — Bach Marcelin maire, Frayse fils à Grébard, adjoint.
- Sérignac. — Laval maire, Sagnes adjoint.
- Fontanes. — Cazes maire, Alaux Bernin adjoint.
- Castelfranc. — Paillas maire, Bouyssou adjoint.
- Catus. — Lacombe maire, Lagaspie adjoint.
- Nuzéjols. — Talleyrac maire, Bourdard adjoint.
- Cazals. — Calmeilles Charles maire, Lagarde adjoint.
- Lacapelle-Cabanac. — Lousert maire, Maratuech adjoint.
- Anglars-Juillac. — Chapt-Aladel maire, Boulzaguet adjoint.
- Lauzès. — Delfour François maire, Pigiandou adjoint.
- Lalbenque. — Guilhem maire, Couderc adjoint.
- Orniac. — Cassan maire, Rouquié adjoint.
- Floressas. — Brugaliers maire, Delord, adjoint.
- Flaujac. — Blattes maire, Lalande adjoint.
- Lagardelle. — Capmas maire, Dulac adjoint.
- Douelle. — Rigal Payrot, maire, Arnaudet François adjoint.
- Pescadoires. — Dulac Abel maire, Rigal adjoint.
- St-Géry. — Cayla Raymond maire, Dablan Justin adjoint.
- Montlauzun. — Montagnac maire, Delsol adjoint.
- Larroque-des-Arcs. — Conquet Jean maire, Tailhade adjoint.
- Cambayrac. — Bessières maire, Salinié adjoint.
- Concois. — Cavallé maire, Moles adjoint.
- Albas. — Mourguès maire, Brassac adjoint.
- Prayssac. — Pénéal maire, Berrié adjoint.
- Prayssinet-le-Gélat. — Béral maire, Arnal adjoint.
- Cregols. — Parra maire, Loumet adjoint.
- St-Cirq-Lapopie. — Garrigues Gervais maire, Lucie Emile adjoint.
- Tour-de-Faure. — Garrigues Amédée maire, Rulhes Léon adjoint.
- Puy l'Evêque. — Delthil maire, Leygues adjoint.

**Arrondissement de Cahors**

**Larroque-des-Arcs. — Election de la municipalité.** — Dimanche 15 mai, l'élection du maire et de l'adjoint. Ont été élus :  
Conquet Jean, radical, maire, Tailhade Joachim, radical, adjoint.  
En prenant possession de ses fonctions de maire, M. Conquet, le nouvel élu, d'une voix émue, prononce le discours suivant :  
Messieurs,  
Permettez tout d'abord que je vous adresse mes meilleurs remerciements pour la marque de haute confiance dont vous venez de m'honorer.  
Vos suffrages auraient pu peut-être se porter sur d'autres plus dignes que moi ; mais vous en avez décidé autrement.  
Je n'ignore pas, Messieurs, qu'en acceptant les fonctions de maire, auxquelles vous venez de m'élever, je m'impose de bien lourdes obligations, mais soyez assurés que je ne faillirai pas à mon devoir.  
Je vous donne la formelle assurance, que j'emploierai toute mon activité, toute mon énergie, tout mon dévouement, pour la prospérité de notre chère commune et pour le triomphe de l'idée républicaine et laïque.  
Tous ceux qui me connaissent, tous ceux qui depuis de longues années déjà, combattent à mes côtés ont pu juger de la sincérité de mes convictions ardemment démocratiques.  
Dans les questions politiques ou religieuses qui ont pu être agitées devant moi, j'ai toujours pris parti pour la République contre la réaction, pour la saine raison, pour la tolérance, pour la libre pensée.  
Avant de terminer, m'adressant à votre générosité de cœur bien connue, je vous en prie, mes chers collègues, pratiques l'oubli des injures, oublions les petits froissements malheureusement inévitables dans une consultation électorale et inaugurons au sein du conseil municipal et dans notre chère commune une politique de paix, d'union et de concorde.  
Quant à moi, Messieurs, soyez persuadés que je n'entends pas être exclusivement le maire d'un parti, mon ambition sera d'être le maire de Larroque.  
Vive la République !

**Catus. — Election de la municipalité.**

— Dimanche 15 mai, à 4 heures 1/2 du soir, a eu lieu l'élection du nouveau maire.  
M. le docteur Lacombe a été élu par 7 voix contre 4, données à M. le docteur Baldy, maire sortant, (1 bulletin blanc).  
Nous noterons que les 4 conseillers réactionnaires, faisant fi du mandat que leur ont donné leurs électeurs, n'ont pas su faire contre mauvaise fortune bon

cœur, (comme avait fait plusieurs fois, jadis, la minorité républicaine) et se sont alors retirés.

Les 8 conseillers républicains restés en séance ont élu à l'unanimité M. Lagaspie, Jean-Baptiste, négociant, adjoint.  
M. le maire en prenant place au fauteuil présidentiel a, dans une improvisation bien sentie, exprimé ses vifs remerciements à ses électeurs, d'abord, pour leurs suffrages et à ses collègues ensuite par la confiance qu'ils venaient de lui témoigner. Au lendemain de la bataille, a-t-il ajouté, nous ne distinguerons plus ni vainqueurs ni vaincus, mais rien que des administrés auxquels notre dévouement n'aura de bornes que celles que nous imposeront notre devoir professionnel.

Nous espérons, a-t-il ajouté, que vous viendrez nombreux à nos réunions pour juger nos travaux et à l'expiration de notre mandat, j'ai le ferme espoir que nos actes se seront point en contradictions avec nos promesses.

Des applaudissements chaleureux ont souligné cette péroraison.  
L'assemblée municipale a profité de l'occasion pour inaugurer la session de mai. Elle a nommé la commission des finances qui se compose de MM. Cambornac, Courtill, Soulié et Borie, afin de préparer le budget qui sera discuté ultérieurement.

Dans la soirée, un mat a été planté devant la porte du nouveau maire. Des chants patriotiques ont terminé cette fête républicaine.

**Enregistrement.** — M. Boutarel, receveur de l'Enregistrement à Térance-St-Apre, est nommé en la même qualité à Catus, en remplacement de M. Vialard qui est appelé au bureau d'Ardenes (Indre).

**St-Denis-Catus. — Obsèques.**

— Dimanche 10 heures du matin, les obsèques de Mme Rey, ont été célébrées au milieu d'un grand concours de population.  
Les habitants des communes voisines avaient tenu à apporter à l'honorable député de l'arrondissement l'hommage sincère de leur sympathie.  
De Cahors, beaucoup d'amis de M. Rey s'étaient rendus à St-Denis.

M. le préfet du Lot, M. Desprat, président du Conseil de préfecture, MM. Feyt, et Bro, chefs de division, M. le docteur Darquier ; les directeurs d'administration, plusieurs conseillers généraux assistaient à ces obsèques.

Le deuil était conduit par M. Rey et ses neveux.  
L'inhumation eut lieu à 11 heures.  
A nouveau, nous adressons à M. Rey et à sa famille l'hommage de nos sincères condoléances.

**Salvezou. — M. de Valon, avocat,**

nous adresse la lettre suivante en réponse à une lettre de M. Baldy, ancien maire de Catus :  
Cahors, 15 mai 1903.  
Mon cher Directeur,

Encore Salvezou ! Ce bouge inconnu va devenir célèbre. Je ne veux pas discuter avec un correspondant anonyme qui nous apprend que les tours délabrés de mon château en ruine sont le signe de la servitude que j'impose sans doute aux agriculteurs qui m'entourent. Hélas ! si vous le voulez bien, ne cherchons pas qui est exploité.  
Mais laissons le sous-ordre et arrivons au grand chef. M. Baldy, toujours aimable, intervient et prétend que je lui ai donné mon assentiment sous la réserve que je ne ferais aucun acte apparent de candidat. M. Baldy a 75 ans, c'est un vieil militaire, il est de plus mon très proche parent, la courtoisie et la bien-séance me défendent d'entamer une polémique quelconque avec lui.

Je lui rappelle cependant que ne trouvant pas de candidats présentables à Catus, il m'offrit une place sur sa liste, je refusai catégoriquement.  
Il me parla plus tard de Salvezou, je lui répondis que je venais de décliner l'offre gracieuse de l'honorable M. Costes, maire de Cahors, de me prendre comme collaborateur, que dès lors je ne quitterais pas Cahors pour aller à Salvezou. « Mais si on vous nommait quand même, me dit-il ». Je protesterais lui ai-je répondu, ce que j'ai fait le jour même de l'élection.  
Ma femme fut très énergique devant lui pour me confirmer dans cette résolution.

M. Baldy a pris ses désirs pour la réalité, il est tombé, je n'entends pas lui servir de matelas.  
Et maintenant, mon cher Directeur, la discussion est close et bien close.

Il y a huit ans que j'ai quitté sans esprit de retour Catus et Salvezou, j'en tends rester étranger à toutes ces histoires politiques ou locales.

Recevez, mon cher Directeur, l'expression de mes sentiments bien dévoués.  
H. de VALON,  
avocat.

**Escamps. — Les élections municipales.**

— La commune d'Escamps qu'on croyait gagnée à la politique réactionnaire, s'est ressaisie le dimanche 8 mai et a élu 4 conseillers radicaux qui unis aux deux élus au premier tour, ont une majorité en faveur de ces derniers.  
Aussi le maire sortant a été réélu. Nous sommes heureux de ce résultat, étant donné la pression exercée par le curé de cette paroisse. Nous profitons de l'occasion pour faire remarquer que ces messieurs du Clergé en prennent trop à leur aise. N'y aurait-il pas lieu de prendre des mesures à leur égard.

Si la discipline qui a été observée au deuxième tour avait été suivie par les républicains au premier, toute la liste du maire aurait été élue. Nous regret-

tons, toutes ces divisions qui risquent d'amener au pouvoir nos adversaires.

Flaujac (Lalbenque). — Elections municipales. — La liste du maire sortant, Blattes, a été élue en entier.

On a bien essayé la lutte contre lui, mais ses ennemis ont été battus.

Encore un succès de plus à enregistrer à l'effectif de M. Combarieu, conseiller d'arrondissement.

Les bons lutteurs, commencent par bien examiner le terrain, il l'a fait : mais ce terrain ne lui a pas été favorable.

Lauzès. — Nous recevons sous le titre autour des élections, une longue correspondance que nous insérerons jeudi.

St-Martin-de-Vers. — Nous publions jeudi un article relatif à l'élection de la municipalité dans notre commune.

Luzsch. — Installation du nouveau conseil. — Les Conseillers municipaux nouvellement élus se sont réunis dimanche dernier à l'effet d'élire la municipalité.

M. Cavalé de Combepoujadé, doyen d'âge, président. M. Delmoule a été réélu maire par 12 voix et 4 bulletins blancs.

Castelfranc. — Nomination du maire et de l'adjoint. — Le Conseil municipal s'est réuni le 15 mai, à 1 heure, pour procéder à la nomination du maire.

Avant le vote, M. Pagès, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal, demande la parole pour expliquer son vote.

Après ces explications, on passe au vote, et M. Pailhas est nommé maire et M. Bouyssou adjoint, tous deux à l'unanimité.

St-Pantaléon. — Elections. — Vilas, réactionnaire militant, a été élu maire par 10 voix sur 11 votants.

Nous sommes heureux d'apprendre que dans cette commune un Comité républicain-radical est en bonne voie de formation pour combattre la réaction.

Cours. — Election de la municipalité. — MM. le maire et l'adjoint de Cours, ne s'étant pas représentés au Conseil municipal, la situation n'a pas cependant changé.

Le parti Vivaliste, car M. Vival est le porte drapeau estimé et aimé des républicains du canton, a remporté un succès d'autant plus beau dans la commune de Ste-Colombe que cette commune est celle qui possède intra et extra muros le plus grand nombre de curés, pères et religieuses de toute robe.

La commune de St-Maurice que l'on considérait dans le parti du Goupillon comme une inexpugnabile forteresse, a remplacé le maire Ferrand par M. Mombertand Radical et comme adjoint M. Espinas, radical socialiste.

Le parti Vivaliste, car M. Vival est le porte drapeau estimé et aimé des républicains du canton, a remporté un succès d'autant plus beau dans la commune de Ste-Colombe que cette commune est celle qui possède intra et extra muros le plus grand nombre de curés, pères et religieuses de toute robe.

La commune de St-Maurice que l'on considérait dans le parti du Goupillon comme une inexpugnabile forteresse, a remplacé le maire Ferrand par M. Mombertand Radical et comme adjoint M. Espinas, radical socialiste.

Le parti Vivaliste, car M. Vival est le porte drapeau estimé et aimé des républicains du canton, a remporté un succès d'autant plus beau dans la commune de Ste-Colombe que cette commune est celle qui possède intra et extra muros le plus grand nombre de curés, pères et religieuses de toute robe.

Le parti Vivaliste, car M. Vival est le porte drapeau estimé et aimé des républicains du canton, a remporté un succès d'autant plus beau dans la commune de Ste-Colombe que cette commune est celle qui possède intra et extra muros le plus grand nombre de curés, pères et religieuses de toute robe.

Le parti Vivaliste, car M. Vival est le porte drapeau estimé et aimé des républicains du canton, a remporté un succès d'autant plus beau dans la commune de Ste-Colombe que cette commune est celle qui possède intra et extra muros le plus grand nombre de curés, pères et religieuses de toute robe.

Le parti Vivaliste, car M. Vival est le porte drapeau estimé et aimé des républicains du canton, a remporté un succès d'autant plus beau dans la commune de Ste-Colombe que cette commune est celle qui possède intra et extra muros le plus grand nombre de curés, pères et religieuses de toute robe.

Le parti Vivaliste, car M. Vival est le porte drapeau estimé et aimé des républicains du canton, a remporté un succès d'autant plus beau dans la commune de Ste-Colombe que cette commune est celle qui possède intra et extra muros le plus grand nombre de curés, pères et religieuses de toute robe.

Le parti Vivaliste, car M. Vival est le porte drapeau estimé et aimé des républicains du canton, a remporté un succès d'autant plus beau dans la commune de Ste-Colombe que cette commune est celle qui possède intra et extra muros le plus grand nombre de curés, pères et religieuses de toute robe.

Le parti Vivaliste, car M. Vival est le porte drapeau estimé et aimé des républicains du canton, a remporté un succès d'autant plus beau dans la commune de Ste-Colombe que cette commune est celle qui possède intra et extra muros le plus grand nombre de curés, pères et religieuses de toute robe.

Le parti Vivaliste, car M. Vival est le porte drapeau estimé et aimé des républicains du canton, a remporté un succès d'autant plus beau dans la commune de Ste-Colombe que cette commune est celle qui possède intra et extra muros le plus grand nombre de curés, pères et religieuses de toute robe.

ministère Combes, pour son énergique attitude républicaine et anticléricale.

Un tumulte se produisit alors, éfarés, les réactionnaires se levèrent et quittèrent la salle des séances qu'ils firent ensuite évacuer par le public.

Cajarc. — Nous recevons ce matin, en réponse à notre entrefilet du 15 mai, un galimatias, une cocasserie du R. P. Vincent.

Nous en ferons part à nos lecteurs dans notre numéro de jeudi.

Carayac. — Election du maire et de l'adjoint. — Le Conseil municipal de Carayac s'est réuni le 15 mai, à 11 heures du matin, pour procéder à l'élection du maire et de l'adjoint.

MM. Ausset, maire et Delbos, adjoint ont été réélus à l'unanimité.

Figeac. — Tribunal correctionnel. — Audience du 14 mai. — Après une condamnation à 10 fr. d'amende pour contravention à la police des chemins de fer, les affaires suivantes sont appelées :

Paul Caray, 50 ans, de Lacapelle-Marival 15 jours de prison pour vol.

Armand Laporte, 36 ans, de Soucey-rac, 8 jours de prison (loi Béranger), pour coups et blessures.

Albert Carrié, 35 ans, de Saint-Félix, 50 fr. d'amende pour violences et voies de fait.

Pierre Treil, 55 ans, d'Altignac (Corrèze), 2 moi de prison (loi Béranger), pour coups et blessures.

Antoine Reygade, 45 ans de Laval-dé-Cère 100 fr. d'amende (loi Béranger), pour coups et blessures.

Armand Sourzac, 18 ans, de Brete-noux, 50 d'amende (loi Béranger), pour blessures involontaires.

Arthur Alazard, 31 ans, de Gramat, outrages à la gendarmerie. Affaire renvoyée à samedi prochain.

Pierre Cayrouse, du Bouyssou, est poursuivi pour colportage d'allumettes de contrebande, Affaire renvoyée à samedi prochain.

Antoine Village, 55 ans, de Prudhomme, inculpé de coups et blessures, est relaxé sans dépens.

Elections. — Résultat des élections municipales du 1<sup>er</sup> mai pour l'arrondissement de Figeac : Conseils municipaux républicains, 87 ; conseil municipal réactionnaires, 27 ; sièges gagnés, 8 ; sièges perdus, 5. Différence en faveur des républicains, 3.

Lacapelle-Marival. — Elections municipales. — Au lendemain de l'élection des maires et adjoints des diverses communes du canton, il est plus facile de se rendre compte du résultat général des élections de mai.

Une partie de l'état-major de la Défense et de la Croix étant de Lacapelle il est tout naturel que les républicains des diverses communes du canton aient eu l'honneur des injures les plus grossières, des mensonges les plus flagrants.

Nos pertes d'abord. Elles existent dans la commune de Agnac qui a remplacé la municipalité par celle d'un étranger absolument inconnu dans la commune, dont on a même discuté le droit d'électeur et d'éligible.

Une partie de l'état-major de la Défense et de la Croix étant de Lacapelle il est tout naturel que les républicains des diverses communes du canton aient eu l'honneur des injures les plus grossières, des mensonges les plus flagrants.

Nos pertes d'abord. Elles existent dans la commune de Agnac qui a remplacé la municipalité par celle d'un étranger absolument inconnu dans la commune, dont on a même discuté le droit d'électeur et d'éligible.

Une partie de l'état-major de la Défense et de la Croix étant de Lacapelle il est tout naturel que les républicains des diverses communes du canton aient eu l'honneur des injures les plus grossières, des mensonges les plus flagrants.

Nos pertes d'abord. Elles existent dans la commune de Agnac qui a remplacé la municipalité par celle d'un étranger absolument inconnu dans la commune, dont on a même discuté le droit d'électeur et d'éligible.

Une partie de l'état-major de la Défense et de la Croix étant de Lacapelle il est tout naturel que les républicains des diverses communes du canton aient eu l'honneur des injures les plus grossières, des mensonges les plus flagrants.

Nos pertes d'abord. Elles existent dans la commune de Agnac qui a remplacé la municipalité par celle d'un étranger absolument inconnu dans la commune, dont on a même discuté le droit d'électeur et d'éligible.

Une partie de l'état-major de la Défense et de la Croix étant de Lacapelle il est tout naturel que les républicains des diverses communes du canton aient eu l'honneur des injures les plus grossières, des mensonges les plus flagrants.

Nos pertes d'abord. Elles existent dans la commune de Agnac qui a remplacé la municipalité par celle d'un étranger absolument inconnu dans la commune, dont on a même discuté le droit d'électeur et d'éligible.

Une partie de l'état-major de la Défense et de la Croix étant de Lacapelle il est tout naturel que les républicains des diverses communes du canton aient eu l'honneur des injures les plus grossières, des mensonges les plus flagrants.

Nos pertes d'abord. Elles existent dans la commune de Agnac qui a remplacé la municipalité par celle d'un étranger absolument inconnu dans la commune, dont on a même discuté le droit d'électeur et d'éligible.

dans chacune d'elles. La commune de Bourg est considérée comme douteuse.

Les deux communes les plus activement travaillées par le Goupillon sont certainement celles de Anglars qui a actuellement neuf conseillers radicaux et un réactionnaire dont l'élection est dit-on contestée, 3 sièges gagnés, Espeyroux qui avait 5 républicains et cinq cléricaux et dont le conseil est aujourd'hui unanimement républicain.

Les injures et les mensonges sont donc retombés sur ceux qui les lancaient car le résultat général du canton est bien meilleur qu'il ne l'était avant les élections de mai.

Nous en aurons une preuve éclatante aux élections du Conseil d'arrondissement.

St-Céré. — Nous recevons une longue communication au sujet de l'élection de la municipalité.

A jeudi faute de place, et regrets à notre correspondant.

Bio. — Election de la municipalité. — Ont été élus : M. Grimal, maire ; M. Salesse, adjoint. Municipalité réactionnaire.

Nous regrettons d'avoir à constater que certains individus, se disant socialistes, font, ici, par leurs manœuvres, le jeu de la réaction.

Ils savaient bien qu'en suscitant une candidature destinée à combattre celle de l'adjoint sortant, ils assureraient l'élection du réactionnaire.

Mais pour eux, il n'y a de vrais républicains que ceux qui votèrent pour M. Castanié contre M. Murat, et pour M. Lespinasse contre M. Vival.

Le socialisme ainsi conçu et pratiqué peut s'appeler du cléricanisme.

Lacandourcet. — Attentat aux mœurs. — La gendarmerie de Soucey-rac a ouvert une enquête au sujet d'un attentat à la pudeur qui a été commis dernièrement dans notre commune, par un inconnu, sur jeune fille de onze ans qui gardait les brebis. On croit être sur la piste du malfaiteur.

Arrondissement de Gourdon

Ginouillac. — Election du maire et de l'adjoint. — Nous sommes heureux d'enregistrer le succès de la liste républicaine à Ginouillac.

Monsieur Dubreil qui a été toujours un vieux serviteur de la République vient d'être réélu maire, M. Pouzalgues Rémy, le fils du regretté instituteur de Ginouillac, âgé seulement de vingt-cinq ans vient d'être nommé adjoint.

Le soir, au cours du banquet, qui réunissait les démocrates de notre commune, M. Pouzalgues Rémy a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs, Mes chers amis, » Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

Il me tient à cœur de venir vous remercier une dernière fois de la marque de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner.

fil du fermier républicain, de l'homme juste et bon que vous avez tous connu.

« Il ne sied pas à un fils de faire l'éloge de son père, mais je crois pouvoir avancer que mon père fut un homme de cœur et qu'il a toujours combattu pour le bon combat.

« Je tâcherai camarades, de vous montrer que cette vaillante phalange républicaine des Pouzalgues n'est pas encore éteinte. Je chercherai à arrêter ce mouvement rétrograde que les élections du 1<sup>er</sup> mai viennent de nous signaler.

Fils de républicains et républicain moi-même je combattrai toujours à côté de ceux qui sont heureux de s'abriter sous le drapeau de la République.

En terminant je bois à votre santé, aux futurs succès de la République à Ginouillac et je dis en chœur avec vous. Vive la République sociale, vive la justice laïque.

Sarrazac. — M. Levet, maire sortant, a été réélu à l'unanimité.

M. Lavialle, est réélu adjoint par 10 voix.

Le cléricol Lachèze, député, a fait tous ses efforts pour faire former à Sarrazac une liste réactionnaire, mais aucune combinaison n'étant assurée du moindre succès, nous n'avons eu que des candidatures isolées qui ont pitoyablement échoué.

Le parti républicain est resté discipliné, et il a vaincu ; mais il aurait pu remporter un succès plus brillant encore, s'il avait exigé des garanties démocratiques plus sérieuses de ses candidats en formant une liste plus pure.

Nous reviendrons sous peu sur cette question.

Reilhaguet. — Fête républicaine. — Le jeudi 12 mai les habitants de Reilhaguet décidèrent d'élever, sur la place publique, un mai en l'honneur du conseil municipal.

Aussi dimanche, les nouveaux élus avaient-ils convié en un banquet fraternel tous les électeurs.

A midi, les invités se pressent autour des tables installées sur la place publique, en face d'un beau mai de 21 mètres, orné de drapeaux russes et français et au sommet duquel flotte le drapeau tricolore.

La plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant tout le dîner servi par l'hôtel Boyé qui a droit à toutes nos félicitations sans oublier les deux charmantes jeunes filles, Mlles Boyé et Feyt, qui faisaient le service avec grâce et distinction.

Une surprise est réservée aux convives. Les enfants de l'école laïque, agissant d'après leur propre initiative, viennent se ranger autour des tables et font entendre quelques morceaux patriotiques qui soulèvent les applaudissements de l'assistance.

Au dessert, M. Louis Boyé prend la parole :

Messieurs et chers collègues, Ce n'était pourtant pas à moi à prendre la parole ici, attendu que je suis un des plus jeunes des élus du 1<sup>er</sup> mai.

Mais sans blesser l'amoûr-propre de personne et ce n'est pas ma intention, je vous l'assure, il me semblerait qu'il est de mon devoir de remercier au nom de tous mes collègues les braves électeurs qui ont bien voulu répondre avec empressement à notre invitation.

Vous avez voulu, chers électeurs et chers amis, en vous rendant en aussi grand nombre à cette belle manifestation républicaine, corroborer votre vote du 1<sup>er</sup> et du 8 mai et cet arbre symbolique que vous avez planté au milieu de notre place publique a deux significations importantes :

la première et la principale c'est que vous n'avez pas voulu accepter pour maire un homme qui n'en avait jamais. Ce que vous voulez comme nous, c'est un maire loyal, honnête et laborieux qui soit de chez nous et avec nous ; car, Messieurs, qu'est-ce qu'un maire ? Pour moi, c'est un chef de chantier qui doit vivre et rester avec ses ouvriers.

Unisson-nous donc à lui pour la paix, le travail et la prospérité de notre commune. Les petites communes font la grande France et leur prospérité fait la sienne.

En terminant, Messieurs et Chers collègues, je lève mon verre à l'union de tous et à la prospérité non seulement de notre commune mais aussi à celle de la France et de la République.

Un immense cri de : vive la République ! et un tonnerre d'applaudissements accueillent ces belles paroles. On voit déjà quel est celui qui ceindra l'écharpe.

Tout le monde se rend à la mairie et M. Pagnet Jules, maire sortant est réélu à l'unanimité des voix, chose qui ne vantez !

VI

Alors le malheureux, encore sous le coup de la terrible peur qu'il avait eue, avec des sanglots dans la voix, le corps secoué par les sursauts nerveux, lui raconta tout, sa ruine, les journées et les nuits terribles qu'il avait passées dans la crainte de se voir jeter sur le pavé, de mourir déshonoré, insolvable...

Et tout en parlant, des larmes sortaient à flots de ses yeux ; maintenant il lui pouvait parler sans honte dans les bras de sa fille.

Cela le soulageait ; son cœur gonflé se vidait.

Jeanne l'avait écouté en silence, un peu surprise de cette douleur bruyante, ne comprenant pas que la perte d'une fortune pût causer à un homme un tel chagrin.

Elle s'était jetée dans les bras de son père. Elle le consolait le mieux qu'elle pouvait, lui assurant que ce n'était pas si terrible ce qui lui arrivait là. Ils n'avaient pas besoin d'être riches. Il y avait tant de gens qui vivent sans cela, qui trouvaient la vie bonne et qui étaient heureux.

s'était jamais vue à Reilhaguet. Des applaudissements éclatent.

Il faut bien fêter l'élue qui a recueilli tous les suffrages de ses collègues. Les chants recommencent ; les enfants veulent aussi être de la fête et ils veulent montrer à leurs aînés qu'eux aussi apprennent à aimer la France et la République.

Mais voici un incident qui a vivement ému tous les assistants. Les jeunes filles de Reilhaguet débouchent sur la place publique et Mlles Isaure Gouloumès et Counord, viennent offrir au nom de toutes leurs compagnes un magnifique bouquet à M. Pagnet, maire « chef aimé et estimé de tout le conseil municipal ».

Alors des applaudissements éclatent de toutes parts. Quel est donc ce vent qui souffle sur Reilhaguet ! Quoi ! les jeunes filles s'en mêlent ! Grands Dieux !!!

Fête inoubliable car elle a été vraiment la fête de tous.

Sur les confins de la Dordogne Et tout près de Rocamadour Les républicains sans vergogne A la réaction jouent un tour.

D'un tour de main, façon adroite, Tant à Reilhaguet qu'à Payrac Il a tout décapité la droite Les opposants ont tous le trac.

On ne voit plus ces figurines Emmitouflées qui espéraient, Avec apparences divines, De cumuler ce qui restait Des électeurs faisant le nombre, Et pour eux seuls les escomptaient.

Mais voilà que dans la pénombre Ils sont renvoyés, c'en est fait. Monarchistes, Bonapartistes, Légitimistes, sont éraux. Les radicaux en vrais artistes Ont renversé les cléricaux.

Pleurons sur la triste aventure De ces fongueux de temps jadis Chevaliers à morne figure ; Pour eux disons : De profundis !!!

Salviac. — Election de la municipalité. — Sont élus : MM. Costes, Firmin, maire.

Ménage, Jacques, adjoint, radicaux.

La campagne menée par les prêtres, les bonnes sœurs, les dévotes, les belles dames et les belles demoiselles qui quémandaient de porte en porte des voix pour nos professeurs de morale, a abouti à l'élection d'une municipalité franchement républicaine. Ennân, jetons un voile sur le passé et espérons que les prochaines quêtes auront pour seul but de soulagier les infortunes malheureusement trop nombreuses dans notre commune.

Gignac. — Election du maire et de l'adjoint. — M. Bordes, maire sortant, a été réélu pour 4 ans.

M. Arliguié Clément, président du comité radical-socialiste a été élu en remplacement de M. Delpy Pierre, hongreur, qui avait un peu trop pactisé avec MM. les réactionnaires.

Honneur aux conseillers municipaux de Gignac qui ont su choisir un maire et un adjoint vraiment républicains et exempts de compromissions avec les cléricaux.

Que M. Delpy apprenne par cette leçon que de vouloir ménager la chèvre et le chou il en coûte toujours quelque chose.

ZOILE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Les créanciers du sieur Joseph VALET, coiffeur à Cahors, sont invités à se rendre, le 20 mai 1904, à 2 heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour être consultés sur la composition de l'état des créanciers présumés et donner leur avis sur la nomination du syndicat définitif.

Le Greffier. A. FOULVEREL.

— Et Achille ? — Achille ne sait rien. Elle se cacha la figure dans ses mains en sanglotant.

— Le malheureux ! balbutia-t-elle. — Le nom de Montbrison, reprit le père, est maintenant un nom père, dés-honoré... Un si beau nom ! Ce n'est que ruines et malheurs partout autour de nous.

— Achille qui est si fier de son nom, qui a le cœur si grand et si haut !... il en mourra. dit Mlle de Grandvilliers.

— Achille restera au régiment, il n'a plus que cela à faire. Il lavera son blason dans le sang ennemi, un jour de victoire, et il reviendra net... Mais en attendant, tu ne peux plus devenir la vicomtesse de Montbrison.

— Alors mon père, dit Jeanne, j'attendrai que son nom soit redevenu noble et glorieux, digne de moi... qu'il ait expié une faute qu'il n'a pas commise... Et je n'aurai pas à attendre longtemps, car je connais son grand courage et sa grande âme.

Il y eut un moment de silence pénible. Le baron n'osait pas aller plus loin.

— Vous ne dites rien mon père, fit la jeune fille toute tremblante... Est-ce que vous vous proposeriez à ce projet.

— Ce projet n'est qu'un rêve, ma fille, malheureusement, et la vie ne se compose pas de rêves.

[A suivre.]

La liquidation du quinze s'est passée beaucoup plus facilement qu'on ne le prévoyait généralement ; les reports ont été excessivement bon marché ; malgré cela, la tenue a laissé à désirer bien que les nouvelles du théâtre de la guerre aient absolument fait défaut.

Le 3 0/0 revient à 93.77. Nous retrouvons le Crédit Foncier à 678 ; le Comptoir National d'Escompte à 580 ; le Crédit Lyonnais à 1.097 ; la Société Générale à 619.

Pas de changement dans la tenue de nos chemins ; le Lyon est à 1.315 ; le Nord à 1.740.

Le Suez finit à 4.100 fr. Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure se traite à 82,65 ; l'Italien à 102,65 ; le Portugais à 59 0/0.

Le Russe 3 0/0 1891 revient à 71,20 ; le 5 0/0 1904 se traite en banque à 495,50. Le Turc se traite à 82,65 ; la Banque Ottomane, 577.

BOURSE DE PARIS RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0 .....cpt 98 87

0/0 amor. Der. an. 1903. cpt 97 15

3 0/0 Jouis. 16 avril 1904... tme ...

Banque de France.....cpt 3840 ..

Action nom. Jouis. 28 déc. tme 3880 ..

Banque de Paris.....cpt 1110 ..

500 fr. t. p. Jouis. janv... tme 1105 ..

Crédit Foncier.....cpt 675 ..

500 fr. t. p. Jouis. janv... tme ...

Crédit Lyonnais.....cpt 1094 ..

500 fr. t. p. Jouis. 25 mars tme 1098 ..

Société générale. Louis. av. cpt 620 ..

Est.....cpt 885 ..

500 fr. t. p. Jouis. mai... tme ...

Paris-Lyon-Méditerranée. cpt 1309 ..

500 fr. t. p. Jouis. mai... tme 1315 ..

Midi.....cpt 1131 ..

500 fr. t. p. Jouis. janv. tme ...

Nord.....cpt 1740 ..

Chronique agricole

LES POMMES DE TERRE

Les espèces de pommes de terre dégèrent assez vite sur le même terrain; il y a donc lieu de changer assez souvent sa semence.

Variétés hâtives: Marjolin, Reine des hâtes, Prolific, Feuille d'ortie ou Kidney, ces pommes de terre conviennent pour primeurs.

Viennent ensuite: Early rose, Segonzac ou Quarantaine des Halles, Blanchard, Madeleine, Institut de Beauvais, Hollandaise.

Pour pleine saison: Sequin, Boule de neige, Eléphant blanc, Jaune de Pertuis, Violette d'Orléans, Canada, Meillourde à Bellevue, etc.

Tardives: Magnum bonum, Charbon de Jexzey ou Vosgienne, Richeris Imperator, Redskinned, etc.

Très tardives: Géant bleu, Junon, Aspasie, Chanalier, etc.

Celles que nous signalons comme tardives et très tardives conviennent comme pommes de terre industrielles à cause de leur richesse en féculé; ce sont des pommes de terre à grand rendement; il en est de même de l'Institut de Beauvais qui est à la fois industrielle et bonne pour la cuisine;

elle a, en outre, l'avantage d'être assez précoce.

En grande culture, on trace les lignes à 0 m. 60 les unes des autres, et l'on espace les plants dans les lignes de 0 m. 30 à 0 m. 40.

La profondeur dépend des espèces et surtout du sol, depuis 0 m. 06 en sol très fort, jusqu'à 0 m. 15 en sol très léger.

Un terrain léger, sain et bien entretenu de vieille graisse est préférable. Les espèces sont rares qui réussissent bien en sol argileux: on conseille en pareil cas, le Magnum bonum.

Certaines variétés, l'Imperator, l'Early rose, pourrissent facilement lorsqu'on ne les plante pas entières.

En général, on plante entières les tubercules petits et les moyens; on divise les gros par fragments. Avoir soin de couper les tubercules dans le sens de la longueur, pour que chaque fragment contienne un ou plusieurs yeux de la tête, lesquels sont les meilleurs et les plus productifs.

On peut, à la rigueur, tailler le tubercule en autant des fragments qu'il y a d'yeux, en faisant en sorte que chaque fragment contienne un œil et une portion de la partie centrale du tubercule; mais, dans ce cas, il est prudent de faire germer les plants avant de les mettre en place, afin de s'éviter des «manques».

Pour prévenir certaines maladies, il n'est pas inutile de tremper les plants dans une faible solution de sulfate de

cuivre et de les rouler aussitôt dans le plâtre immédiatement avant la plantation.

Le fumier de ferme est toujours la base d'une bonne fumure; il faut éviter, cependant, de le mettre en contact avec le plant, car il peut le faire pourrir; c'est pour cela qu'on conseille de l'enfourner, autant que possible, l'automne; 30,000 kilos de fumier de ferme sont une fumure ordinaire pour un hectare.

Une bonne méthode consiste à donner 15,000 kilos de fumier de ferme avec un supplément d'engrais chimique, soit: 50 kilos de nitrate de soude, 200 à 300 kilos de superphosphate, 150 kilos de sulfate de potasse.

On peut enterrer les engrais chimiques; on mélange moitié par un bon hersage avant la plantation du tubercule, moitié par un léger hersage après la plantation; la jeune plante se trouvera ainsi enveloppée d'éléments nutritifs; elle poussera avec vigueur, les mauvaises herbes aussi; on détruira celles-ci par des hersages et des binages répétés.

La pomme de terre est sujette, principalement dans les années humides, à une maladie bien connue qui est due à un champignon appelé peronospora infestans qui attaque d'abord les feuilles et les tiges qui noircissent et pénètre ensuite jusqu'à la pomme de terre qu'il fait tomber en pourriture. On se contente parfois, pour entraver la maladie, de couper les tiges attaquées et de les

enlever. On peut arriver, de cette façon, à enrayer le mal, mais on ne le fait pas disparaître. D'ailleurs, l'ablation des tiges influe d'une façon défavorable sur le rendement. Il est vrai qu'il vaut mieux récolter moins que tout perdre, dit le Bulletin du Syndicat des Landes.

Dans un grand nombre de régions on arrose les champs de pommes de terre à l'aide d'un pulvérisateur, avec diverses préparations, bouillie bordelaise, bourguignonne, etc., usitées pour combattre le mildiou de la vigne qui est un champignon analogue. Ce traitement donne de très bons résultats.

Mais, le meilleur préservatif contre la maladie, est l'emploi du sulfate de fer. Avec un épandage de 300 à 400 kilos de sulfate de fer soit au dernier labour, soit moitié au dernier labour, moitié en buttant, la perte par la maladie est très minime.

En outre, le sulfate de fer semble avoir la propriété, sinon de détruire, du moins d'éloigner les vers blancs qui sont les ennemis les plus redoutables de la pomme de terre aussi bien que des autres cultures.

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOME DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER

L'ÉDUCATEUR

Revue d'éducation laïque et sociale PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE de La Ligue Française de l'Enseignement

FLEULETON DU « Journal du Lot » 26

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPIQUE LE MOULIN GALANT

IX

La Fièvre

Approchez-vous, car il est inutile que je parle si haut. Il faut tout céder aux enfants et aux malades, dit Suzanne en portant sa chaise près du lit d'Hector.

de moi, comme je ne voyais que dans un brouillard les personnes et les objets.

Il n'y avait qu'une forme que je distinguais mieux que les autres, parce que souvent elle se penchait vers moi et semblait me regarder avec intérêt.

— Ah ! et cette forme... — C'était celle d'une femme ou plutôt d'un ange qui remplissait, près de moi la fonction de sœur de charité.

— Vous exagérez. — Non, je vous assure. Elle me donnait à boire et je sentais le liquide passer sur ma poitrine en feu, et l'adoucissement si la main de l'ange y eût passé elle-même.

— Folie ! — Folie, peut-être, mais folie bienfaisante: alors je regardais l'ange, il avait votre voix et vos yeux si doux, et je me rendormais, bercé par les plus beaux songes.

— C'est tout ? — Attendez donc, ce n'est que le commencement.

Un soir, l'ange, puisqu'il est convenu que c'était un ange, un soir, dis-je l'ange était seul près de moi. Je ne dormais pas, mais une espèce de somnolence engourdissait mes bras et paralysait ma pensée. J'avais les yeux fermés et cependant, chose étrange, je vous voyais comme je vous vois maintenant.

— Moi ! s'écria Suzanne, en regardant fixement Hector, comme pour chercher dans ses yeux ce qu'il allait dire.

— Le jeune homme continua sur le même ton répit.

— Non, je me trompe, ce n'était pas vous, mais le séraphin qui vous ressemblait.

— A la bonne heure. — Je le voyais donc les yeux fermés et j'allais lui sourire, lorsque je le vis avancer vers moi sa petite main potelée et blanche comme une main de duchesse.

— Vous avez remarqué cela ? — Oh ! mon Dieu ! ne pouvant ni parler, ni remuer, je faisais mes remarques.

— Continuez donc. — Le séraphin étendit donc sa main vers moi. J'aurais voulu la prendre et la porter à mes lèvres, mais je vous l'ai dit, j'étais comme paralysé. Force me fut de le laisser faire.

Je me demandais ce qu'il cherchait sur mon lit, lorsque la main atteignit le ruban que vous m'aviez laissé.

— Mon ruban, fit Suzanne avec embarras.

— Votre ruban, oui, madame. Je l'aurais disputé à tous, à vous-même jusqu'à la mort, mais je ne pouvais rien.

Mon regard devait être terrible en ce moment, mais l'ange n'y prit pas garde; il ne le vit pas d'ailleurs, puisque j'avais les yeux fermés.

— Il prit donc le ruban ? demanda

Suzanne.

— Il le prit, mais, ô bonheur ! il détacha un ruban semblable de sa coiffure et le mit à la place du premier, c'est-à-dire autour de ma main.

Suzanne ne dit rien; mais écoutait les yeux baissés.

Hector continua: — L'échange fait, l'ange, au lieu de remettre dans les cheveux le ruban qu'il venait de me prendre, le glissa furtivement dans son sein et disparut.

— Que dites-vous de cette vision ? — Je dis que c'est un joli rêve, dit Suzanne; qui voulez-vous qui soit venu prendre ce ruban que j'avais moi-même oublié ?

Hector mit tout son amour dans son regard, toute sa puissance dans sa voix.

— Suzanne ! dit-il. — La jeune femme tressaillit.

— Suzanne, dit-il, je suis qui vous avez pris le ruban, et vous l'avez pris comme un gage de moi; vous l'avez pris parce que vous m'aimez.

— Que dites-vous ? murmura-t-elle. — Oh ! je vous ai vu, ne niez pas, vous m'avez fait tant de bien ! cela seul m'a rappelé à la vie.

Il lui prit la main.

— Laissez-moi partir, dit-elle, je ne devais pas venir, vous avez manqué à votre parole.

— Ce ruban, dit Hector, ce ruban, vous l'avez toujours...

— Non, non. — Si vous ne l'avez plus, dit-il, ah ! je pars d'ici, dès demain, bien malheureux, mais si vous l'avez conservé, ah ! ce sera le ciel.

D'un geste rapide, il porta la main à la poitrine de Suzanne immobile et émue, et tira le ruban qui s'y trouvait.

Il poussa un cri de joie, et Suzanne un cri où il y avait tout, désespoir, pudeur blessée, amour vaincu, puis la jeune femme s'avança vers la porte en disant: — Je ne viendrai plus.

Qu'importait maintenant à Hector, il savait qu'il était aimé.

X La Biscotte

La veille du départ de Gontran et de Thomas Rupert, Bernard était assis, à la tombée de la nuit, sur le banc de pierre devant la fenêtre de sa maison.

La tête dans ses mains, il songeait tristement.

Un pas discret et léger, qui venait du pont, le tira de sa rêverie.

Il fit signe au nouveau venu qui vint s'asseoir près de lui.

Ce nouveau venu était Marcel. Marcel qui, ne pouvant rien pour le comte de Chavenay, cherchait à être utile à Bernard.

Rose était nécessairement la confidente de Lucienne, qui n'avait personne

autre à qui parler de sa douleur. Rose versait ces confidences, et ce qu'elle découvrait en plus, — il y a toujours des choses qu'on ne dit pas, — dans l'oreille de Marcel.

Marcel, en brave garçon qu'il était, allait presque chaque soir raconter au fils de la Biscotte ce qu'il avait appris, et jeter ainsi un peu de baume sur ses souffrances.

Ce que lui disait Marcel désespérait Bernard, et lui montrait l'inutilité de persévérer dans son amour, mais Marcel parlait de Lucienne, et c'était tout le bonheur qu'il souhaitait.

Bernard avait appris ainsi que Lucienne s'était révoltée jusqu'au dernier moment, et qu'elle n'avait cédé que par dévouement pour son grand-père. Il fut le premier à dire qu'elle avait bien fait.

Dependant son cœur saignait. Il comprenait que si la jeune fille l'aimait encore, elle n'avait été que l'instrument dans la main de Thomas Rupert, et que c'était celui-ci qui le frappait réellement.

Le second motif de sa rupture avec Lucienne, le tourmentait aussi. Son père avait tué le père de Lucienne.

Le fait pouvait exister, mais il y a bien des circonstances dans un fait de cette nature, qui font du meurtrier un innocent ou un coupable.

(A suivre.)

(Service d'hiver 1903-1904)

Table of train schedules for winter 1903-1904, covering routes between Paris, Cahors, Libos, Capdenac, and other regional stations. Includes departure and arrival times for various train classes.